

PRIX NON AU HARCELEMENT 2023-2024
**AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UN PARTICIPANT MAJEUR,
DE DIFFUSION ET DE REPRODUCTION D'IMAGES LE
REPRESENTANT**

Nom de l'établissement :..... Classe :..... Adresse /Téléphone :
--

Le prix Non au harcèlement est organisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour permettre aux élèves du CP au baccalauréat de s'exprimer collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Celle-ci servira de support de prévention au sein de l'établissement, concourra à la phase académique du prix et, le cas échéant, à la phase nationale.

Je soussigné(e) : Domicilié(e) :
--

- autorise le MENJ à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.
- n'autorise pas le MENJ à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- A titre gracieux ;
- Pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- Sur tous les supports d'information et de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par les services de l'État ainsi que sur tous réseaux de communication, y compris télévisuels ou Internet ;
- De l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci**¹.

¹ Le prix Non au harcèlement constitue un traitement de données à caractère personnel sur le fondement du consentement. L'identité, la classe, l'établissement, l'image et les coordonnées du participant majeur au prix, sont collectés à des fins d'instruction du dossier. Sont destinataires des données dans le cadre de leurs attributions et de la limite du besoin d'en connaître les instructeurs en académie et au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à l'adresse : www.education.gouv.fr/contact-DPD ou courrier recommandé avec accusé de réception (accompagné des copies des photographies concernées, ou, pour une vidéo, de la copie d'écran), à l'adresse suivante : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - secrétariat général - délégation à la communication 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr ; ou par courrier adressé au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, à l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'est remis, le second sera conservé par l'établissement. Ce dernier exemplaire pourra être demandé à l'établissement par voie postale ou copie numérique par le ministère.

Je soussigné(e) confirme mon consentement.

Fait à :

.....

Le :

.....

Signature manuscrite de l'intéressé(e) :
(Précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)